

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 20/001/2008

5 février 2008

**AU 32/08**     **Détention au secret / Craintes de torture**

**TCHAD**     **Loi Mahamat Choua (h), président du Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP)**

**Ngarlely Yorongar (h), dirigeant du Front d'Action pour le Renouveau**

**(FAR)**

**Ibni Oumar Mahamat Saleh (h), président du Parti pour les Libertés et le Développement (PLD)**

**Wadel Abdelkader Kamougué (h), dirigeant de l'Union pour le Renouveau et la Démocratie (URD)**

---

Les quatre hommes nommés ci-dessus, qui sont des dirigeants de partis d'opposition, ont été arrêtés le 3 février à N'Djamena, la capitale du Tchad. Les autorités n'ont pas révélé le lieu où ils ont été placés, mais Amnesty International croit savoir qu'ils sont détenus à la présidence. Ils risquent sérieusement d'être torturés.

Ils ont été appréhendés deux jours après l'attaque de N'Djamena par des groupes armés d'opposition. Aucun motif légal n'a été fourni par les autorités pour justifier leur arrestation. Le 5 février 2008, un porte-parole de la présidence a indiqué à Amnesty International qu'il n'était « pas en mesure de confirmer l'arrestation de ces quatre personnes ».

Le 4 février, au cours d'une interview accordée à Radio France Internationale, le général Mahamat Ali Abdallah, ministre tchadien des Mines et de l'Énergie, a déclaré : « Il est évident que si quelqu'un est arrêté, ce n'est pas un hasard, car il doit exister des preuves évidentes et objectives qui montrent leur complicité avec les mercenaires. » Par « mercenaires », il entendait l'opposition armée.

Un certain nombre de militaires et de civils ont été arrêtés à la suite d'une attaque commise en avril 2006 sur N'Djamena par des groupes armés d'opposition. Ces personnes étaient accusées d'avoir participé à cette opération ou d'en avoir eu connaissance. Malgré plusieurs demandes émises par des organisations locales et internationales, les autorités ont refusé de révéler où se trouvaient ces détenus et n'ont même pas daigné indiquer s'ils étaient vivants ou morts.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

La guerre de faible intensité que mènent depuis le début de l'année 2000 des mouvements d'opposition armés s'est exacerbée avec l'arrivée de milliers de réfugiés soudanais en 2003 et la modification controversée de la Constitution par le président Idriss Déby, qui a supprimé la limite de deux mandats présidentiels pour un même candidat et lui a permis d'être élu une troisième fois en 2006.

Le 31 janvier 2008, des groupes armés d'opposition ont lancé une offensive de grande ampleur sur N'Djamena. De violents affrontements se sont déroulés pendant trois jours, faisant plusieurs centaines de victimes parmi les civils. Des milliers de personnes ont fui la capitale et se sont réfugiées au Cameroun, le pays le plus proche. Une force militaire déployée sous l'égide des Nations unies dans l'est du Tchad, où elle était censée contribuer à la protection de la population civile et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, s'est retirée.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités tchadiennes pourquoi ces quatre hommes (veuillez les nommer) ont été arrêtés et où ils se trouvent à présent ;
- exhortez-les à prendre les mesures nécessaires pour qu'ils soient autorisés sans délai à consulter leurs avocats, à recevoir la visite de leurs proches et à bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- priez-les instamment de libérer ces hommes, à moins qu'ils ne soient jugés dans les meilleurs délais et dans le respect des normes internationales d'équité pour des infractions dûment reconnues.

**Veuillez envoyer également des appels aux autorités de la France et d'autres pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies :**

- engagez-les à utiliser leur influence afin de faire en sorte que le gouvernement tchadien révèle dans les meilleurs délais ce qu'il est advenu de ces quatre hommes et pourquoi ils ont été arrêtés, et qu'il en informe immédiatement leurs proches, leurs avocats et la communauté internationale.

**APPELS À :**

**Tchad**

Président de la République :

Son excellence Idriss Déby Itno

Président de la République

Présidence de la République

BP 74

N'Djamena

Tchad

**Fax : +235 252 21 39**

**Formule d'appel : Monsieur le Président,**

**France**

Président de la République :

M. Nicolas Sarkozy

Président de la République

Palais de l'Élysée

55-57 Rue du Faubourg Saint Honore

75008 Paris Cedex

France

**Fax : +33 1 47 42 24 65**

**Formule d'appel : Monsieur le Président,**

Ministre des Affaires étrangères :

M. Bernard Kouchner

Ministre des Affaires étrangères et européennes

37 Quai d'Orsay

75351 Paris Cedex 07

France

**Fax : +33 1 45 51 60 12**

**Formule d'appel : Monsieur le Ministre,**

**Nations unies**

H.E. Ambassador Ricardo Alberto Arias

President of the UN Security Council

Permanent Representative of Panama  
866 U.N. Plaza , Suite 4030  
New York, NY 10017  
États-Unis

**Fax : +1 212 421 26 94**

**Formule d'appel : *Dear Ambassador, / Monsieur,***

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Tchad dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 18 MARS 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.